Les Camorristes

Un Procès Monstre

ON Y VERRA : 30 ACCUSES, 500 TEMOINS, 40 AVOCATS. — LA SANGLANTE HISTOIRE DE DON GENNARO ET DE LA SORRENTINE

Rome, 6 janvier. — Hier devait s'ouvrir, devant les assises de Viterbe, le procès des chefs de la Camorra. Les vacances judiciaires ont eu pour conséquence de renvoyer à une date ultérieure, au commencement de mars, paraît-il, l'ouverture des débats.

Mais l'opinion publique n'en discute pas moins avec passion.

Rappelons d'abord les faits qui ont motivé le procès.

Maria Cutinelli, surnommée « la Sorrentine », était, il y a quelques années, l'une des plus belles filles de Naples. Sa beauté classique l'avait rendue célèbre ; elle en dispensait libéralement, sinon gratuitement, les trésors à ses admirateurs. Faite pour l'amour, elle vivait de l'amour.

Un jour, elle rencontra un des personnages les plus connus du quartier Nordones, grand, fort, bien vêtu, aisé, prêtant même volontiers son argent à un taux modique. Il se nommait Cuocolo ; ses nombreux amis l'appelaient don Gennaro.

Don Gennaro s'éprit de la Sorrentine ; il l'épousa, en dépit de son passé ; sortie du ruisseau, il paraît qu'elle n'y retomba point et vécut fidèle à son mari.

Le ménage passait pour heureux lorsque, le 16 juin 1906, dans la matinée, Naples apprit avec stupeur que les deux époux avaient été trouvés assassinés : Cuocolo, dans un endroit désert sur le rivage, près du pont de Torrel-del-Grevo, Maria Cutinelli, chez elle, dans le quartier le plus central de Naples, via Nordones, près de la rue de Tolède, à quelques pas du palais royal.

UNE VENGEANCE DE LA CAMORRA

L'enquête ouverte sur ce double crime révéla que Cuocolo était affilié à la Camorra. C'était un « basiste », c'est-à-dire un personnage décoratif, fréquentant les gens riches et recherchant, pour les signaler à la pègre, les « coups à faire ». Mais si le mari tenait à la Camorra, la femme pouvait être soupçonnée d'avoir pour la police d'indiscrètes complaisances.

Leur meurtre devait donc n'avoir été qu'une exécution. La Camorra s'était vengée de deux traîtres.

Le dire était facile ; le prouver le fut moins. Une première arrestation du grand chef de la Camorra, Errico Alfano, dit Erricone, et de trois de ses amis, n'aboutit à aucun résultat.

Erricone, beau garçon nerveux et robuste, audacieux, doué pour le commandement, jouissait à Naples d'une popularité considérable. L'émoi dans la ville, le jour où l'on apprit son arrestation, fut énorme ; à sa sortie de prison, la foule lui fit une ovation.

Rien n'avait été prouvé contre lui.

UN CARABINIER INTERVIENT

L'affaire semblait devoir être classée ; les meurtriers, disait-on, n'étaient pas les chefs des camorristes, mais seulement des affiliés à la Malavita, groupement de cambrioleurs, dépendant de la Camorra.

Ce que les policiers n'avaient pu découvrir, un maréchal des logis de carabiniers, nommé Capezzuto, commandant le poste de Capodichino, quartier de Naples très pelerin et presque entièrement soumis à la Camorra, se jura de le trouver. Avec le consentement de son chef, le capitaine Fabroni, il se consacra tout entier à cette tâche.

Ayant découvert dans la prison de Santa-Maria-di-Capua, près de Caserte, un affilié de la Malavita, nommé Abbatemaggio, il lui obtint un sauf-conduit, le fit venir à Naples et, moitié par promesses, moitié par menaces, l'amena à rompre le serment de silence qu'il avait juré à la Camorra.

LES REVELATIONS D'UN CAMORRISTE

Abbatemaggio avoua, tout d'abord, avoir pris part à l'organisation du crime commis contre don Gennaro et la Sorrentine.

Le couple avait été convaincu de trahison envers la Camorra. Tant pour toucher les récompenses de la police, que pour se venger de certains chefs de l'association, dont les épouses se refusaient à saluer et à considérer comme leur égale l'ancienne promeneuse des trottoirs napolitains, Cuocolo et sa femme s'étaient vendus. Les lois de l'association étaient formelles.

Le grand tribunal de la Camorra se réunit au commencement de juin dans une auberge de Bagnoli. Les trente-deux juges, que présidait Erricone furent unanimes : la peine de mort fut décidée. Le chef arrêta les détails de l'exécution qui fut confiée à six des hommes les plus dévoués à l'association. Les dernières résolutions furent prises au cours de la partie de plaisir simulée à l'auberge de « Mimi à More ».

Les arrestations ne furent pas immédiates. Le capitaine des carabiniers dut vaincre d'abord la résistance du questeur Balianti, qui qualifia de roman les révélations d'Abbatemaggio.

Mais le parquet fut enchanté de jouer un mauvais tour à l'honorable questeur. Il autorisa le capitaine Fabroni à procéder aux opérations nécessaires et, d'un seul coup, tous les camorristes ayant pris part au jugement de Bagnoli, à l'assassinat de Torre-del-Greco et à celui de la via Nordones, furent incarcérés.

Naples, qui avait applaudi à la libération d'Erricone, applaudit tout aussi joyeusement lorsque, au printemps de 1907, il fut extradé d'Amérique où il s'était enfui au premier signal d'alarme.

Et, depuis trois ans, l'instruction a poursuivi son enquête, confirmant dans l'ensemble, sinon dans les détails, les révélations faites par Abbatemaggio.

Si le procès n'a pas lieu à Naples, c'est, dition, parce qu'aucune des salles du palais de justice n'était suffisante pour qu'y prennent place les quatre ou cinq cents témoins cités. On a craint, sans doute, — et c'est là le véritable motif du transport à Viterbe, — de juger un pareil procès dans la ville où les camorristes se comptent par milliers.

D'ailleurs toutes mesures ont été prises pour mettre la prison à l'abri d'un coup de main. Elle a été entourée d'un mur de 10 mètres de haut ; au moment du procès, 2,500 soldats seront envoyés à Viterbe.

Les trente-neuf accusés seront enfermés dans une cage commune divisée en quatre cellules par de fortes grilles de fer ; dans chaque cellule, dix accusés seront surveillés par autant de carabiniers.

Le procès sera long. Plusieurs centaines de témoins seront interrogés, quatre-vingts avocats prendront la parole.

L'AFFAIRE DU COLLIER

L'administration du Mont-de-Piété est disposée à introduire une action judiciaire

Paris, 6 janvier. — On sait quels immenses services rendent les Monts-de-Piété Mais l'affaire Casimir-Périer-Diamond-Office, après bien d'autres, montre que sévit toujours une concurrence illicite de ces établissements à laquelle il serait enfin temps de mettre un terme.

Voici, à ce sujet, les déclarations qui nous ont été faites par un chef de service de l'administration centrale du Mont-de-Piété, qui, en l'absence de M. Martin-Feuillée, son directeur, a bien voulu nous recevoir :

« Le prêt sur gages est interdit aux particuliers. Bien que très ancienne, la loi du 16 Pluviôse, an XII est toujours en vigueur et consacre nos droits en prescrivant la fermeture de toutes les maisons privées de prêts sur gages ; les peines encourues pour toute infraction à cette loi sont énumérées par l'article 411 du code pénal et varient de quinze jours à trois mois au plus d'emprisonnement et de 100 à 2,000 francs d'amende.

» Depuis longtemps — nous sommes bien placés pour cela — nous connaissons parfaitement les officines louches pour qui toutes ces prescriptions sont restées lettre morte et qui nous causent un préjudice énorme. A chaque fois que nous en avons l'occasion et surtout le moyen, nous poursuivons sans merci, dans notre propre intérêt d'abord et par devoir aussi, mais encore faut-il que nous ayons en mains la matière justificative d'une plainte au parquet. C'est, hélas, ce qui nous fait le plus souvent défaut.

» De nombreuses personnes, en effet, viennent journellement nous exposer qu'elles ont traité avec des prêteurs sur gages des affaires où elles ont été honteusement volées, mais quand nous leur conseillons d'en informer la justice, seule chose en notre pouvoir en la circonstance, elles se dérobent pour s'éviter les ennuis d'un procès quelquefois long, toujours coûteux et par souci de ne point être mêlées à des affaires dont le public jase bientôt.

» Quelquefois, cependant, nous sommes heureusement nantis de preuves suffisantes, et nous nous en servons avec un appréciable profit moral. En juin 1910 notamment, nous obtînmes, contre plusieurs inculpés, une condamnation à un mois de prison et 1,000 francs d'amende sans préjudice des dommages et intérêts. Plus récemment encore, au mois de décembre dernier, nous obtînmes l'application du maximum de la peine prévue par l'article 411 du Code pénal.

» Dans la circonstance présente, les faits sont encore trop récents et trop peu éclaircis pour que nous puissions préciser d'ores et déjà ce que nous ferons. Mais tout nous porte à croire qu'il y aura lieu d'agir à nouveau énergiquement, et si la déclaration faite par M. Claude Casimir-Périer au juge d'instruction, à savoir que le collier lui a été remis avec la promesse qu'il serait accepté au Diamond-Office comme gage d'un prêt de 63,000 francs, se trouve fondée, nous réclamerons, en nous portant partie-civile, des dommages et intérêts aux délinquants, et sans doute, porterons-nous plainte aussi.

Attendons-nous donc à voir cette affaire s'amplifier considérablement ; il sera bien plus intéressant d'en suivre les phases au point de vue de l'intérêt public, qu'au point de vue particulier où elle se trouve encore réduite.

La neige dans le Centre

Moulins, 6 décembre. — La neige, qui continue à tomber en abondance depuis dimanche, couvre le Bourbonnais. Au Montet et au Donjon, dans la montagne de St-Nicolas-des-Biefs, elle atteint deux mètres de hauteur.

Dans les communes limitrophes du département de la Loire, on a relevé des traces de loups.

Déraillement de l'express Paris-Angers

LA LOCOMOTIVE SORT DES RAILS. — DEUX VOITURES SONT RENVERSEES ET PRENNENT FEU. — IL Y A PLUSIEURS BLESSES.

Paris, 6 janvier. — L'express 1505 Paris-Angers, qui part de la gare de Montparnasse à 9 heures 40, a déraillé entre les stations du Perray et Rambouillet, ce matin, à dix heures et demie.

La locomotive est sortie des rails et après avoir labouré la voie sur un assez long parcours, s'est arrêtée en travers des deux voies principales. Le wagon-restaurant et une voiture de première classe qui le suivait se sont renversés. Un commencement d'incendie s'est déclaré dans ces deux voitures mais il a pu être éteint presque aussitôt. Tous les wagons du train ont déraillé et obstruent la voie. Les rails ont été arrachés sur une longueur de deux cents mètres environ.

Fort heureusement, il n'y a pas eu de grave accident de personnes. Le cuisinier du wagon-restaurant a été contusionné au front ; son aide a reçu une blessure légère au bras.

Quelques voyageurs, parmi lesquels MM. Richet, Veillantel et Lebreton, de Paris, ont en outre reçu des contusions.

Dès la première nouvelle de l'accident, M. Théaux, sous-préfet de Rambouillet, s'est transporté sur les lieux afin d'organiser les premiers secours. La circulation est totalement interrompue entre le Perray et Rambouillet, et le service se fait par transbordement.

L'ENQUETE

Le parquet de Rambouillet a ouvert une enquête afin de rechercher les causes de l'accident.

L'administration des chemins de fer de l'Etat communique la note suivante :

« Le train express 1505, de Paris à Angers, a déraillé vers dix heures trente du matin au kilomètre 45.360, près de la gare de Rambouillet, interceptant les deux voies principales.

Six voyageurs ont été très légèrement contusionnés.

Après visite du médecin à la gare de Rambouillet, ils ont pu continuer leur voyage par un train spécial formé aussitôt après l'accident.

L'interruption des voies durera toute la journée.

Les trains pairs et impairs de la ligne du Mans éprouveront des retards importants ».

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, s'est rendu en automobile sur le théâtre de l'accident, en compagnie d'un juge d'instruction.

M. Guisthau, sous-secrétaire d'Etat à la marine, qui se rendait à Nantes, se trouvait dans le train, avec sa femme et son fils. Ils n'ont reçu aucune blessure ni les uns ni les autres.

Le sous-secrétaire d'Etat est resté sur les lieux pendant une partie de la matinée.

Aussitôt après l'accident, il a téléphoné au ministère de la marine, afin de rassurer ses collaborateurs.

Le mauvais temps

Paris, 6 janvier. — De diverses régions d'abondantes chutes de neige viennent d'être signalées.

Béziers, une marchande de primeurs, Mme veuve Domergue, est morte subitement d'une congestion causée par le froid.

De Clermont-Ferrand on mande que toute la région est ensevelie sous une épaisse couche de neige ; dans les rues de la ville, la circulation est difficile.

En Algérie, des indigènes du douar Beni-Messaoud ont déclaré au commissaire de police de Bilida qu'ils avaient recueilli un jeune homme européen qui s'était perdu dans la montagne et qui avait les pieds gelés. Le signalement du jeune homme a été lancé dans toute la région.

En Italie, les journaux publient de nombreux télégrammes signalant l'arrêt des trains causé par la neige. L'interruption a duré deux jours entre Plaisance, Parme et Milan ; 150 voyageurs sont restés en pleine campagne pendant vingt heures dans des wagons non chauffés.

Les assassinats de Londres

Béron aurait été exécuté par des terroristes

Londres, 6 janvier. — Les deux médecins qui ont fait l'autopsie du cadavre de l'israélite français Béron ont constaté des marques en forme de S faites sur les deux joues à l'aide d'un poignard. Certains rapportent que la lettre S est l'initiale du mot polonais signifiant « espion », et veulent rattacher cet assassinat à l'affaire d'Houndsditch.

Léon Béron était propriétaire de neuf maisons dans le voisinage de Sidney street rapportant au total soixante-dix francs par semaine. Il devait avoir, dans la soirée de samedi, toute sa fortune sur lui, soit trois cents francs, sa montre, sa chaîne et une pièce de cinq guinées. Il paraissait attendre quelqu'un.

Béron étant un homme d'habitudes régulières, ses deux frères furent surpris, dimanche, de son absence et ils s'étonnèrent de ce que son cadavre ait été trouvé dans un bosquet de genêts du terrain communal de Clapham, quartier qu'il ne connaissait pas, où il n'était jamais allé et où il n'avait aucunes relations.

Un médecin judiciaire rapporte que la boîte crânienne avait été fracturée en trois endroits avec un instrument contondant puis recouverte d'un foulard noir dont la lisière était enfoncée dans le collet du vêtement du mort. L'oreille était arrachée.

La victime tomba assommée, au premier coup porté au front, mais elle fut ensuite poignardée plusieurs fois, alors qu'elle avait déjà succombé.

D'après les journaux londoniens la police aurait acquis la certitude que les malfaiteurs d'Houndsditch appartenaient à une bande comptant une trentaine de membres qui sont activement recherchés.

L'identité du second homme mort dans la tragédie de Sidney street serait aujourd'hui établie. C'est un nommé Jacob Tegel, âgé de 22 ans, natif de Kovno (Lithuanie), évadé de la prison russe de Suvalki où il avait été incarcéré pour cambriolage d'une banque.

UN PARRICIDE

Pour défendre sa mère, un jeune homme de vingt ans tue son père à coups de revolver

Paris, 6 janvier. — Un drame de famille s'est déroulé ce soir, rue Baudin, à Ivry.

Au cours d'une discussion banale, M. Théodore Delanoue, âgé de 43 ans, ayant giflé sa femme, son fils Victor, âgé de 20 ans, peintre en bâtiment, croyant sa mère en danger en raison des brutalités fréquemment renouvelées du père, a alors saisi un revolver et a fait feu sur ce dernier à quatre reprises.

Pendant que les voisins transportaient le blessé à l'hôpital de la Pitié, le meurtrier s'est constitué prisonnier au commissariat d'Ivry.

L'état de M. Delanoue est considéré comme désespéré.

LES AEROPLANES

On voudrait les neutraliser

UNE PROPOSITION AUX GRANDES PUISSANCES

New-York, 6 janvier. — Une proposition sera adressée d'ici peu aux grandes puissances de neutraliser les aéroplanes et ballons en temps de guerre ; il serait interdit de les attaquer, et leurs pilotes n'auraient pas le droit de lancer des projectiles.

L'Italie soumettra, paraît-il, cette question aux gouvernements étrangers ; elle voudrait arrêter les expériences que l'on pratique actuellement pour découvrir des armes aptes à détruire les machines volantes.

Sa demande pourra être présentée au Congrès de La Haye, mais elle sera d'abord adressée à toutes les ambassades.

L'usage de l'aéroplane en temps de guerre serait donc limité à l'observation des positions ennemies. Grâce aux essais qui se poursuivent actuellement, surtout en France, les aéroplanes deviendraient des stations aériennes de télégraphie sans fil.

La Catastrophe du Turkestan

L'ETENDUE DU DESASTRE

Pétersbourg, 6 janvier. — Il est certain maintenant que la violence du tremblement de terre qui a bouleversé le Turkestan dépasse en importance toutes les catastrophes antérieures.

Le centre de la catastrophe est à 200 verstes de la ville de Verny, dans les montagnes du Thian-Chan.

Le nombre des victimes est connu seulement en ce qui concerne la ville de Verny. Il y a trente-six morts et cent blessés.

La ville de Pishpek, qui comptait 6,000 habitants, a entièrement été détruite. Il est impossible d'évaluer le nombre des victimes et l'importance des dégâts, en raison de la rupture des communications télégraphiques.

Le Sultan détrôné et le Kaiser

Berlin, 6 janvier. — Le bruit courait, il y a quelques jours, que l'ex-sultan Abdul-Hamid était mort. Nous sommes persuadé qu'en pareil cas le gouvernement ottoman n'eût pas manqué d'en aviser les puissances, au moins par un faire-part officieux. Nous apprenons aujourd'hui que Guillaume II, ému par les souffrances physiques et morales de son ami d'antan, a discrètement proposé à la Porte d'autoriser le transfert en Allemagne du sultan détrôné, qui serait installé dans son sanatorium.

Mais cette proposition ne peut être acceptée par le gouvernement ottoman pour les raisons suivantes : on se rappelle qu'Abdul-Hamid a fait, avant sa chute, des dépôts de fonds évalués à plus d'un milliard dans des banques étrangères, qui refusent formellement de livrer leurs dépôts sans l'autorisation formellement et librement consentie du déposant. A la mort d'Abdul-Hamid, ces dépôts faisant partie de la succession reviendront à son héritier, le sultan actuel.

En autorisant le transfert en Allemagne de l'ancien souverain, la Porte lui rendrait donc, avec la liberté, la possibilité de disposer de son immense fortune.

Les élections finlandaises

Helsingfors, 6 janvier. — Aux élections de la Diète de Finlande, les socialistes ont obtenu 27,256 voix, les Vieux-Finnois 17,134, les Jeunes-Finnois, 13,544, les Suédois 10,337 et les agrariens 3,579.

LES DRAMES de l'adultère

LES TRIBULATIONS D'UN MENAGE UN AGENT TIRE QUATRE COUPS DE REVOLVER SUR L'AMANT DE SA FEMME

Paris, 6 janvier. — Un drame émouvant s'est déroulé vendredi matin à 7 heures et demie, place Péreire, à Paris. Un gardien de la paix du XIe arrondissement a tiré quatre coups de revolver sur un électricien qu'il avait surpris au bras de sa femme, et l'a blessé assez grièvement.

LES TRIBULATIONS D'UN MENAGE

L'agent Antoine Chanet, qui appartient à l'administration depuis sept ans, avait, quelques mois après son entrée en service, épousé une jeune ouvrière, Marie-Jeanne Régnault, aujourd'hui âgée de 26 ans. Le ménage avait paru très longtemps parfaitement heureux : la jeune femme travaillait dans une fabrique de manchons d'éclairage, rue de Courcelles, à Levallois, et matin et soir, prenait le Métropolitain : le matin à Barbès pour se rendre au travail, le soir, à la place Péreire pour regagner le petit logement, que les deux époux habitaient, 103, rue Bolivar.

La fatalité voulut qu'elle se rencontrât fréquemment à l'une ou l'autre de ces deux stations avec un jeune électricien, Jean Decourcieux, demeurant, 13, rue de Panama, et qui justement travaillait aussi à Levallois dans une usine du quai Michelet. Il n'en fallut pas davantage pour lier connaissance, et bientôt la jeune femme, oubliant ses devoirs d'épouse et de mère — elle a deux enfants, un petit garçon et une petite fille, âgés aujourd'hui de 4 et de 2 ans — devint la maîtresse de Decourcieux, lui-même marié, et père de deux fillettes.

L'agent Chanet fut prévenu de son infortune par des lettres anonymes ; il refusa d'abord d'y croire, mais il dut se rendre à l'évidence. Il trouva un jour par hasard des lettres de l'électricien dans l'armoire de sa femme, et la surprit même un soir, boulevard Rochechouart, au bras de son amant. Enclin à l'indulgence, il pardonna néanmoins ; d'ailleurs la jeune femme lui jura qu'elle abandonnerait toute relation avec Decourcieux. Elle fit même devant son mari un brouillon de lettre pour signifier la rupture à son amant. Ceci se passait il y a trois jours, et le mari, confiant dans le repentir de sa femme, lui prodigua de nouveau son affection sans réserve.

Il ne devait pas être récompensé de sa générosité ; un ami vint, en effet, le prévenir hier qu'il avait rencontré le matin sa femme avec l'électricien. L'agent bondit devant cette révélation et résolut de s'assurer lui-même si sa femme avait si vite oublié son serment.

LE DRAME

Vendredi matin, lorsqu'à 6 heures et demie Mme Chanet quitta le logement de la rue Bolivar, son mari qui, rentré dans la nuit, avait feint de dormir, mais n'avait pas fermé l'œil, se leva précipitamment et après avoir endossé ses vêtements civils, enfourcha sa bicyclette et en moins de dix minutes arriva à la station du Métropolitain de la place Péreire. Il se posta derrière la balustrade de l'escalier de sortie et attendit.

Son attente ne fut pas de longue durée. Bientôt sa femme apparut, accompagnée de l'électricien. L'agent, voulant être sûr qu'ils ne s'étaient pas rencontrés par hasard, les suivit un instant. Mais lorsqu'au bas de la rue de Villiers il vit Decourcieux saisir le bras de sa femme et la presser contre lui, il ne put maîtriser sa colère, et sortant de sa poche son revolver d'ordonnance, il fit feu quatre fois, à bout portant presque, sur son rival.

Les trois premières balles se perdirent dans la devanture d'un magasin de cycles ; la quatrième vint frapper Decourcieux au bas de l'épaule droite et l'électricien s'affaissa ensanglanté. Mme Chanet, qui avait eu le temps de s'enfuir, n'avait pas été atteinte par les projectiles.

Pendant que des passants transportaient le blessé dans une pharmacie, des agents du dix-septième arrondissement s'emparaient du meurtrier, qui se laissa conduire sans résistance au commissariat de M. Michaud, qui procéda à un premier interrogatoire. L'agent Chanet a été gardé au poste en attendant les instructions de M. Lépine.

Quant à Decourcieux, il a été transporté à l'hôpital Beaujon dans un état assez grave ; on ne peut encore se prononcer sur la nature de la blessure. Sa femme a été prévenue par M. Michaud avec tous les ménagements désirables.

Ce drame a provoqué dans le quartier une vive animation et les curieux ont été nombreux, toute la matinée, boulevard Malesherbes, devant le commissariat, dans l'espoir d'apercevoir l'agent meurtrier.

Surpris par la neige

Givors, 6 janvier. — MM. Eugène Falgon et Victor Crouzet, propriétaires au Béage, revenaient de Sainte-Eulalie avec un attelage. Surpris par une tourmente de neige, ils décidèrent de regagner à pied leur domicile en emmenant seulement les chevaux.

La route étant obstruée par la neige, les voyageurs s'égarèrent dans la montagne.

Après avoir lutté sept heures contre la tourmente, ils rencontrèrent des poteaux télégraphiques. Ils suivirent les fils et arrivèrent au hameau de Jallodet exténués.

Un cheval disparut dans une crevasse.

L'AFFAIRE DURAND

UNE LETTRE DE Mme DONGE

Le Havre, 6 janvier. — Mme Donge, femme du docker tué au Havre au cours de l'échauffourée que l'on sait, vient d'adresser à un journal une lettre dont voici quelques passages :

« En signant la demande de la grâce de Durand, je n'ai pas songé à prendre à partie le ministre ni la République, comme on veut me le faire dire.

Encore une fois, j'ai agi ainsi parce que le sort réservé à Durand m'a paru disproportionné avec celui des autres inculpés. Je ne peux pas admettre la peine capitale pour un homme qui, en tout cas, n'a pas touché mon infortuné mari.

Et puis, cette affreuse exécution eût mis une rancune ineffaçable entre le milieu auquel j'appartiens et mes trois pauvres petites filles. Enfin, si l'on s'est trompé à l'égard de Durand, il faut le démontrer légalement et démontrer aussi s'il y a eu des faux témoignages volontaires et à quelles suggestions on a obéi au risque de me faire tremper moi-même dans un crime.

Dites aussi que, sollicitée dès la première heure par les partis politiques, j'ai préféré et je préfère encore chercher la vérité en toute indépendance.

On a fait à mon mari des obsèques politiques et presque officielles, mais bientôt le vide s'est fait autour de moi. Pourquoi ? Parce que, justement, je n'ai pas voulu prendre à mon compte les versions passionnées ou inexactes, ni aliéner ma liberté de voir clair, même dans une affaire où tout est en jeu pour moi.

Il y a plus : si aujourd'hui je manque de pain, c'est que je n'ai pas voulu avoir d'obligations directes à aucune des personnes mêlées ou compromises dans le drame judiciaire dont mes trois petites filles restent les plus innocentes victimes. La souscription publique faite il y a quatre mois, au Havre, en notre faveur, m'a été offerte dans des conditions telles que je ne puis l'accepter ».

A la Commission du Budget

Paris, 6 janvier. — La commission du budget s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Berteaux. Elle a d'abord approuvé le rapport de M. Lauraine sur les primes à attribuer à la grande pêche.

Elle a entendu les ministres des finances et du travail qui ont donné toutes explications relatives à la nouvelle organisation de l'Office Central et des services départementaux nécessaires au fonctionnement de la loi des retraites ouvrières.

Il reste entendu que la mutualité continuera à bénéficier de tous les avantages qui lui ont été concédés par la loi de 1898.

A la suite de cette audition, la commission du budget a approuvé le rapport que M. Chéron déposera dès les premiers jours de la session afin que la Chambre puisse discuter le budget du travail avant la fin de janvier et que les crédits de prévision des dépenses indispensables puissent être inscrits dans le deuxième douzième provisoire.

La commission a remis à sa séance du mardi 10 janvier, la suite de ses études sur l'affaire de la N'Gko Sangha

Le départ d'Alphonse XIII pour Melilla

Malaga, 6 janvier. — Le roi, accompagné de M. Canalejas, président du conseil, est arrivé à 10 heures. Le monarque a été chaleureusement acclamé.

On ne signale aucun incident.

Melilla, 6 janvier. — Le croiseur « Du Chayla » a jeté l'ancre ce matin à 10 heures. Le général Toutée a été reçu par les autorités. Le roi d'Espagne arrivera demain.

Tanger, 6 janvier. — M. Merry del Val, ministre d'Espagne à Tanger, s'est embarqué hier soir à bord d'une canonnière espagnole pour Melilla, afin de saluer son souverain à son arrivée dans cette ville.

Il accompagnera le roi dans la visite que celui-ci fera autour de Melilla pour inspecter les positions espagnoles.

Un crime mystérieux

Milan, 6 janvier. — Une jeune veuve, Mme Ida Sacchiori, âgée de 30 ans, a été trouvée assassinée dans son appartement.

La malheureuse avait été étranglée pendant son sommeil.

Après du cadavre de la victime ses deux enfants dormaient paisiblement.

La police a des soupçons sur un jeune homme de bonne famille qui poursuivait l'infortunée victime de ses assiduités.

LE MODERNISME AU VATICAN

Rome, 6 janvier. — Les refus de prêter serment antimoderniste qui se multiplient dans le clergé allemand et autrichien font une vive impression au Vatican.

On assure toutefois que le pape, loin de se laisser intimider, prépare de nouvelles mesures de répression contre le modernisme.

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N. 378

SALVATOR

par Alexandre Dumas

— Voilà, en effet, un grand misérable ! dit Salvator de sa voix calme et douce.

— Oh ! oui, un infâme coquin ! reprit Pétrus les dents et les poings serrés.

— Et que comptez-vous faire ? demanda Salvator regardant fixement Pétrus.

— Je n'en sais rien, répondit Pétrus désespéré. J'ai cru que j'allais devenir fou ; par bonheur, j'ai tout naturellement pensé à vous, et je suis accouru vous demander conseil et assistance.

— Ainsi, vous n'avez trouvé aucun remède ?

— J'avoue qu'un seul, jusqu'à présent, n'est présenté à mon esprit.

— Lequel ?

— Celui de me brûler la cervelle.

— Ce n'est point un remède, c'est un crime, répondit froidement Salvator, et un crime n'a jamais guéri une douleur.

— Pardonnez-moi, répondit le jeune homme, mais vous devez comprendre que je n'ai point la tête à moi.

— Et cependant, si vous en avez eu jamais besoin, de votre tête, c'est aujourd'hui.

— O mon ami, mon cher Salvator, dit le jeune homme en se jetant dans ses bras, tandis que Fragola les regardait les mains croisées, la tête inclinée sur l'épaule, et pareille à la statue de la Pitié, ô mon ami, sauvez-moi.

— J'y tâcherai, dit Salvator ; mais, pour que j'y arrive, il faut que je sache les circonstances dans tous leurs détails. Vous comprenez que ce n'est point par curiosité, n'est-ce pas, que je vous demande vos secrets ?

— Oh ! Dieu me garde d'en avoir pour vous ! Régina en a-t-elle pour Fragola ?

Et Pétrus tendit la main à la jeune fille.

— Alors, dit Fragola, pourquoi n'est-elle pas venue me trouver ?

— Que pouviez-vous faire dans une circonstance pareille ? demanda Pétrus.

— Pleurer avec elle, répondit simplement Fragola.

— Vous êtes un ange ! murmura Pétrus.

— Voyons, dit Salvator, il n'y a pas de temps à perdre. Comment cette lettre, adressée à Mme la comtesse Rappt, est-elle entre vos mains ? comment les lettres de Mme la comtesse Rappt sont-elles entre celles de ce bandit ? et qui soupçonnez-vous de vous les avoir volées ?

— Je vais tâcher de mettre autant d'ordre dans mes réponses que vous en avez mis dans vos demandes, mon cher Salvator ; mais ne m'en veuillez pas si, n'ayant pas sur moi-même le pouvoir que vous avez sur vous, je m'écarte du chemin que vous me tracez.

— Dites, mon ami, dites, reprit Salvator de sa voix la plus douce et la plus encourageante.

— Dites, et ayez confiance en Dieu, ajouta Fragola en faisant un mouvement pour se retirer.

— Oh ! restez, restez, dit Pétrus ; n'êtes-vous pas l'ami de Régina depuis plus longtemps que Salvator n'est le mien ?

Fragola s'inclina en signe d'assentiment.

— Eh bien, ce matin, il y a une demi-heure, dit Pétrus après un moment de silence, pendant lequel il avait rassemblé ses idées, Régina est arrivée chez moi la figure bouleversée.

— Avez-vous mes lettres ? m'a-t-elle demandé.

J'étais si loin de me douter de ce qui se passait, que je lui demandai moi-même :

» — Quelles lettres ?

» — Les lettres que je vous ai écrites, mon ami, répondit-elle : onze lettres !

» — Elles sont là, répondis-je.

» — Où, là ?

» — Dans ce bahut, dans notre coffre.

» — Ouvrez-le, voyez-y et montrez-les-moi.

» — J'avais la clef suspendue à mon cou ; je ne la quitte jamais. Le coffre était scellé au bahut ; j'avais donc cru pouvoir répondre affirmativement.

» — Montrez-les-moi vite, vite ! répéta-t-elle.

» J'allai au bahut, je tirai la porte, le coffre était à sa place.

» — Voyez ! lui dis-je.

» — En effet, répondit-elle, je vois le coffre ; mais les lettres, les lettres ?

» — Les lettres sont dedans !

» — Montrez-les-moi, Pétrus !

» J'ouvris le coffre, plein de confiance et le sourire sur les lèvres.

» Le coffre était vide !

» Je jetai un cri de désespoir, Régina poussa une plainte.

» — Ah ! dit-elle, c'était donc vrai !

» Pétais écrasé ; je n'osais pas relever la tête ; je tombai à genoux devant elle.

» Ce fut alors seulement qu'elle me présenta la lettre que vous connaissez.

» Je la lus...

» Mon ami, je compris alors combien facilement on peut devenir un meurtrier...

— Soupçonnez-vous quelqu'un ? Êtes-vous sûr de votre domestique ?

— Mon domestique est un imbécile ; mais il est en même temps incapable d'une mauvaise action.

— Il est cependant impossible que vous n'ayez point de doute sur quelqu'un.

— J'ai bien un soupçon, mais nulle certitude.

— On procède du connu à l'inconnu. Qui soupçonnez-vous ?

— Un homme que vous eussiez vu chez moi si, depuis quelque temps, vous y étiez venu.

Salvator, au lieu de s'excuser de ne pas avoir été visiter son ami, garda le silence.

— Un homme, répéta Pétrus, qui comprenait la cause du mutisme de Salvator, un homme qui se disait mon parrain.

— Votre parrain ?... Ah ! oui, une espèce de capitaine de vaisseau, n'est-ce pas ?

— Justement.

— Grand amateur de peinture ?

— C'est cela, un vieux camarade de mon père ; le connaissez-vous ?

— Non ; mais avant mon départ, Jean Robert m'a dit deux mots de lui, et, au signalement qu'il m'a donné, j'ai senti vaguement que vous alliez être dupe de quelque escroquerie ou tout au moins de quelque mystification ; par malheur, j'étais forcé de m'absenter pendant quelques jours ; mais, aujourd'hui même, j'allais aller chez vous pour faire connaissance avec ce personnage... Et vous dites que cet homme... ?

— S'est présenté chez moi comme un ancien ami de mon père, se nommant d'un nom qui m'était bien connu et que, tout enfant, j'avais appris à respecter comme celui d'un brave et loyal marin.

— Mais celui qui se présentait chez vous avait-il le droit de porter ce nom ?

— Comment en aurais-je douté, et quel eût été son but ?

— Vous le voyez : de vous soustraire ces lettres.

— Pourquoi aurais-je pu supposer cela ? Il se présentait chez moi riche comme un nabab, et a commencé par me rendre un service.

— Un service ! fit Salvator, regardant fixement Pétrus. Quel service ?

Pétrus sentit qu'il rougissait jusqu'au blanc des yeux sous le regard de Salvator.

— Il a empêché, balbutia Pétrus, que je ne vendisse mes meubles et mes tableaux en me prêtant dix mille francs.

— Oui, pour lesquels il en demande cinq cent mille à la comtesse Rappt... Voilà, vous en conviendrez, mon cher Pétrus, un gaillard qui sait faire valoir son argent.

Pétrus ne put s'empêcher de jeter un regard de reproche à Salvator.

— Enfin, dit le jeune peintre, c'est un tort, j'en conviens ; mais, ces dix mille francs, je les ai acceptés.

— De sorte que c'est dix mille francs de plus que vous devez, dit Salvator.

— Oh ! dit Pétrus, sur ces dix mille francs j'ai payé six ou sept mille francs de dettes pressées.

— La question n'est point là, dit Salvator ; revenons au malheur réel. Cet homme a disparu de chez vous ?

— Oui.

— Depuis quand ?

— Depuis hier matin.

— Vous ne vous êtes point inquiété de cette disparition ?

— Non ; il lui arrivait parfois de coucher dehors.

— C'est cet homme !

— Cependant...

— Je vous dis que c'est lui ; nous ferions fausse route en suivant une autre trace.

— Je le crois comme vous, mon ami.

— Qu'a fait la comtesse en recevant cette lettre ?

— Elle a calculé ses ressources.

— Elle est immensément riche ?

— Oui ; mais elle ne peut vendre ou emprunter qu'avec le consentement de son mari, et elle ne peut lui demander ce consentement, puisqu'il est à huit cent lieues d'elle. Elle a donc réuni ses diamants, ses dentelles, ses bijoux ; mais toutes ces choses, fort chères quand on les achète, perdent plus de la moitié de leur valeur lors qu'on veut les vendre : elle peut faire soixante et quinze à quatre-vingt mille francs au plus.

— Elle a des amies.

— Mme de Marande... Elle a, en effet, couru chez elle ; M. de Marande est à Vienne ! Ne dirait-on pas que tout est conjuré contre nous ? Mme de Marande lui a donné tout ce qu'elle avait d'argent et une parure d'émeraude ; cela peut monter à soixante autres mille francs. Quant à la pauvre Carmélite, inutile d'y songer, c'était lui faire une douleur sans résultat.

— Et, quant à la pauvre Fragola, dit la jeune fille, elle n'a que cet anneau d'or, qu'elle ne donnerait pas pour cinq cent mille francs, c'est vrai, mais qui, pour un bijoutier, en vaut dix.

— Vous avez votre oncle, insista Salvator ; le général est riche, il vous aime, c'est un vrai chevalier : il donnerait certainement sa vie pour racheter l'honneur d'une femme comme la comtesse Rappt.

— Oui, dit Pétrus, il donnerait sa vie, mais il ne donnerait pas la dixième partie de sa fortune. J'ai pensé tout naturellement à lui, comme vous dites ; mais le général est violent et ne connaît que les prompts expédients : il irait s'embusquer derrière un arbre avec sa canne à épée et il tomberait sur le premier passant équivoque qu'il rencontrerait à cette heure sur le boulevard des Invalides.

— Et quand ce passant-là, reprit Salvator, serait notre escroc lui-même, il pourrait bien n'avoir pas les lettres dans sa poche ; d'ailleurs, comme le drôle l'a dit lui-même, toute tentative d'arrestation ou de meurtre amènerait un procès, la publicité des lettres ; cette publicité, le déshonneur de la comtesse.

(A suivre).